

Pot de thèse

I) Règles générales

Les pots de thèses sont autorisés uniquement dans les locaux suivants :

- La cafétéria (réserver la salle auprès de l'association cafétéria) avec la possibilité de bénéficier d'un service payant (dressage de table, service et nettoyage)
cafetsante51100@gmail.com

Pour information les tarifs sont les suivants :

- 50 euros pour la prestation
 - 25 euros /heures vigile
 - 20 euros de location de la cafétéria (avant 18h).
- La petite cafétéria « Biomolécules » (réserver la salle auprès de J. GEERAERTS)

Attention : fin de pot et fermeture de la salle à 17h

Il est strictement interdit :

- D'organiser un pot de thèse dans la salle de thèse ou dans le hall
- De mettre en place une sonorisation (musique) sans autorisation

ATTENTION : Cas particulier des soutenances de thèse débutant à 18h00

- Les pots de thèse dont les soutenances de thèses débutent à 18h00 doivent avoir lieu exclusivement dans l'enceinte de la Cafétéria, avec mise en place d'une convention d'occupation de 20h à 21h et réservation d'un service de gardiennage externe à l'URCA (confère§1).
cafetsante51100@gmail.com

Deux pots de thèse peuvent avoir lieu simultanément dans la cafétéria (capacité d'accueil maximal de 80).

II) Renseignements

Dates de la Thèse :

Nom :

Prénom :

Téléphone / Mail :

III) Besoins spécifiques

Besoins spécifiques pot hors cafeteria :

Ouverture de la barrière automatique pour l'accès d'une personne handicapée :

Oui

Si oui, Préciser l'heure d'arrivée :

Non

Besoins spécifiques pour cafétéria étudiants :

Ouverture de la barrière automatique pour l'accès d'une personne handicapée :

Oui

Si oui, Préciser l'heure d'arrivée :

Non

Ouverture de la barrière automatique pour l'accès d'un traiteur à la cafétéria :

Oui

Si oui, Préciser l'heure d'arrivée :

Non

Fait-le :

A :

Signature : Apposer la mention « Lu et approuvé »